

Date de mise en ligne : - 9 JAN. 2024

OK.

Arrêté n°2024_003**PORTANT NOMINATION DES CORRECTEURS DE L'ÉPREUVE ÉCRITE DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE AU TITRE DE L'ANNEE 2024****Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube,**

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
- Vu le décret n° 2007-114 du 29 janvier 2007 modifié fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe,
- Vu l'arrêté n° 2023_248 du 20 juillet 2023 modifié de Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube portant organisation d'un examen professionnel d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à partir du 18 janvier 2024,

ARRETE**ARTICLE 1** - Sont désignés correcteurs de l'épreuve écrite de l'examen précité :

- Mme BALANGÉ Catherine, Technicien Territorial Principal de 1^{ère} classe,
- M. BROUSSE Julien, Technicien Territorial Principal de 2^{ème} classe,
- M. BRUN Frédéric, Agent de Maîtrise Territorial Principal,
- Mme FINOT Samantha, Ingénieur Territorial Principal,
- M. GUENIN Frédéric, Ingénieur Territorial,
- Mme MILLOT Marie-Pauline, Technicien Territorial Principal de 1^{ère} classe,
- M. PARIGOT Gérard, Contrôleur Territorial de Travaux Principal retraité,
- Mme ROUVRE Jessy, Technicien Territorial Principal de 2^{ème} classe.

ARTICLE 2 - La Directrice du Centre de Gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis à Madame la Préfète de l'Aube,
- diffusé sur le site internet www.cdg10.fr ;
- transmis aux Centres de Gestion de la Côte d'Or, de la Haute-Marne, de la Nièvre et de l'Yonne ayant passé convention avec le Centre de Gestion de l'Aube.

Fait à SAINTES SAVINES, le 8 janvier 2024

Pour le Président, par délégation
La Directrice,
Claudine KOLUDZKI